

Avis de Soutenance

Madame SOUKAINA TAOUFIK

Droit Public

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

*La place des droits fondamentaux dans le droit marocain des étrangers: entre avancées et fragilités
(l'exemple des Subsahariens en situation irrégulière)*

dirigés par Monsieur Malik BOUMEDIENE

Soutenance prévue le **jeudi 04 décembre 2025** à 14h00

Lieu : MaCi-Maison de la Création et de l'innovation Université Grenoble Alpes salle 204 339

Av.Centrale 38400 Saint-Martin-d'Heres

Salle : SALLE DES CONSEILS

Composition du jury proposé

M. Malik BOUMEDIENE	Université Grenoble Alpes France	Directeur de thèse
Mme Saida LATMANI	Université Abdelmalek Essaâdi Maroc	Rapporteuse
M. Alexandre CIAUDO	Université de Franche-Comté France	Rapporteur
M. Jamil SAYAH	Université Grenoble Alpes France	Examineur
M. Klaus WELLE	Parlement européen Belgique	Invité

Mots-clés : Droit des étrangers, Protection, Droits fondamentaux, Avancées -fragilités,

Résumé :

La protection des droits fondamentaux des étrangers occupe une place centrale dans l'élaboration des politiques publiques et dans le discours médiatique et politique des pays d'origine, de transit et d'accueil, comme le Maroc. Par conséquent, on peut affirmer que la question de la migration et des étrangers au Maroc a connu un développement et une ouverture grâce à des initiatives étatiques audacieuses. Cependant, malgré les progrès remarquables réalisés par le Maroc au cours des dix dernières années dans la gestion des migrations et l'adoption, pour la première fois, d'une approche humanitaire, cette étude met en évidence les défis liés à la conciliation de la mise en œuvre de cette stratégie avec le respect des droits des étrangers et la gestion des frontières. L'étude adopte une approche juridique, sociale et politique, mettant en évidence les obligations de l'État et analysant les données et les pratiques politiques ayant un impact direct et indirect sur le respect des droits des migrants. Cette thèse visait à explorer le cadre juridique marocain relatif aux droits des étrangers, à évaluer sa capacité à garantir ces droits fondamentaux et à proposer des pistes de renforcement. L'analyse a révélé que le Maroc dispose d'un cadre juridique et institutionnel relatif aux droits des étrangers qui affiche des progrès notables, mais qui présente également des lacunes flagrantes. Cependant, sans mesures et réformes concrètes, le risque de dégradation de la situation au Maroc demeure élevé, avec de multiples conséquences liées à l'aggravation de la situation déjà précaire des migrants, au risque de tensions sociales et à des risques sécuritaires alarmants. Des réformes urgentes sont donc cruciales pour assurer un équilibre entre ces deux impératifs : d'une part,

préserver la souveraineté et la sécurité de l'État ; d'autre part, respecter les obligations internationales et protéger les droits fondamentaux des étrangers.